

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N°09
Séance du 25 Mars 2021

Le vingt-cinq Mars deux mille vingt et un à 19 heures, le conseil municipal de la commune de **PIERRERUE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier DERUPTY, Maire.

Date de convocation : 19/03/2021

PRÉSENTS : Didier DERUPTY, Agnès GUERRINI, Kévin ROLANDO, Christophe INGLEBERT, Florian JEAN, Dominique GORENFLOT, Michel PIGAGLIO, Hervé DAUBET, Fabienne MILLET.

ABSENTS : Madame Honorine BOURHY ayant donné procuration à monsieur Hervé DAUBET et monsieur Alain MATHIEU ayant donné procuration à monsieur Florian JEAN.

Secrétaire de séance : Agnès GUERRINI, soumis au vote :

Dix voix « pour », une « abstention ».

Approbation du compte rendu du conseil municipal n°8 du 25 Février 2021 soumis au vote :

Sept voix « pour », quatre voix « contre ».

- Avant d'aborder l'ordre du jour Monsieur le Maire souhaite formuler des remerciements. En effet, en raison de la forte augmentation du nombre d'exposants sur le marché, nous avons eu quelques problèmes au niveau de l'alimentation de la borne électrique. Monsieur le Maire remercie Marie Édith DERUPTY qui, depuis de nombreuses années, prend à sa charge le délestage de cette borne en permettant le branchement sur le cabinet médical. La société CER est intervenue récemment afin d'effectuer un contrôle et une remise en état de ladite borne. Nous surveillerons l'évolution des besoins en puissance afin d'adapter notre abonnement.
- Ordre du jour : en préambule Monsieur le Maire précise que les points 2 et 3 de l'ordre du jour « approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs » ne feront pas l'objet d'un développement dans le compte rendu.
Le point 2 « approbation des comptes de gestion » résulte du travail de la trésorerie. Concernant le point 3 « approbation des comptes administratifs », les comptes administratifs seront comme les années précédentes visibles et consultables dans leur intégralité sur le site internet de la commune.

ORDRE DU JOUR :

1/ Participation à la protection sociale complémentaire santé des agents de la commune de PIERRERUE dans le cadre d'une procédure de labélisation :

Participation de la commune à l'adhésion d'une complémentaire santé pour : 25 €/agent/mois maximum, soit un total de 1800.00 euros/an à compter du 1^{er} Avril 2021.

Approuvé à l'unanimité.

La commune cotise actuellement au CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour un montant de 1400,00 €/an, mais à ce jour les employés n'utilisent pas cette opportunité. Il serait judicieux de résilier l'adhésion à cet organisme. La décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

2/ Approbation des comptes de gestion 2020 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion de la commune et du service annexe de l'eau et assainissement pour l'exercice 2020, transmis par Monsieur CARMONA, receveur municipal. Monsieur le Maire propose de voter les comptes de gestion à l'issue de sa présentation des comptes administratifs afin que les conseillers aient pu vérifier la concordance des différents éléments.

Il propose aux membres d'approuver ces comptes de gestion avec lesquels les comptes administratifs se trouvent en concordance.

Monsieur le Maire soumet le compte de gestion de la commune et du budget annexe de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2020, établi par Monsieur le receveur municipal au vote des membres du conseil municipal.

Neuf voix « pour », deux « abstentions ».

Monsieur Dominique GORENFLOT s'abstient au motif de n'avoir eu les documents suffisamment en avance, « sept jours plus deux heures » avant le conseil étant, selon lui, insuffisants.

Les comptes ont été transmis en même temps que la convocation conformément aux délais réglementaires. M. GORENFLOT demande que les informations soient transmises plus tôt.

3/ Approbation des comptes administratifs 2020 :

Madame Agnès GUERRINI est élue présidente de séance à l'unanimité.

Le compte administratif est adopté par délibération du conseil municipal, le Maire ne participant pas aux délibérations. La comptabilisation, par les services municipaux, des mandats et des titres de recettes émis aboutit, à la fin de l'exercice, à l'élaboration du compte administratif. Celui-ci constitue un document récapitulatif de l'ensemble des dépenses et des recettes regroupées par catégories. Le compte administratif fait apparaître clairement pour chaque catégorie de dépenses et de recettes les prévisions contenues dans les documents prévisionnels, les réalisations, c'est-à-dire les mandats et les titres de recettes émis et enfin les restes à réaliser. Lorsque la commune parvient à voter son compte administratif dès le premier trimestre de l'année, cela lui permet de reprendre les résultats dans le budget primitif. L'intérêt d'un tel calendrier est de permettre au conseil municipal d'avoir une vision globale des dépenses et des recettes de l'ensemble de l'exercice.

Vote du compte administratif de la commune et du budget annexe de l'eau et de l'assainissement 2020, le Maire ne participant pas aux délibérations.

Huit voix « pour », deux « abstentions ».

Monsieur Dominique GORENFLOT s'abstient au motif de n'avoir eu les documents suffisamment en avance.

4/ Affectation des résultats :

Après avoir examiné le compte administratif de la commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020.

Résultat de fonctionnement à affecter 316 193,98 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement : 100 000,00 €
- 2) Report en fonctionnement R 002 : 216 193,98 €.

Dix voix « pour », une « abstention ».

Monsieur Dominique GORENFLOT s'abstient au motif de n'avoir eu les documents suffisamment en avance.

Après avoir examiné le compte administratif du service de l'eau et assainissement, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent à affecter de 2 018.03 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 1) Report en fonctionnement R 002 : 2018.03 €.

Dix voix « pour », une « abstention ».

Monsieur Dominique GORENFLOT s'abstient au motif de n'avoir eu les documents suffisamment en avance.

5/Questions diverses :

- Réfection de la toiture de la chapelle St Pierre : Monsieur le Maire a eu un contact avec Madame la Directrice de la DRAC qui lui a confirmé que la commune aura vraisemblablement 40% de subvention pour cette réfection.
Lancement d'une souscription en collaboration avec la fondation du patrimoine afin d'avoir un complément à la subvention par l'intermédiaire de généreux donateurs privés.
- Monsieur Dominique GORENFLOT s'enquiert de la raison pour laquelle le compte rendu du conseil municipal du 24 février 2021 a été diffusé avant approbation. Monsieur le Maire explique que c'est pour répondre à une demande de l'opposition qui se plaignait que les comptes rendus étaient trop tardivement diffusés d'un conseil sur l'autre. Cette nouvelle application est tout à fait conforme aux règles, si le compte rendu n'était pas approuvé, il serait alors nécessaire de réaliser un compte rendu modificatif.
- Monsieur GORENFLOT demande de pouvoir disposer d'une place dans le bulletin d'information municipal. Monsieur le Maire rappelle que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le bulletin municipal doit réserver un espace à l'expression des élus de l'opposition. Ce droit n'a pas à s'exercer, en raison du nombre d'habitants, sur notre commune. Monsieur le Maire exprime son refus à cette demande, en raison du manque d'objectivité de l'opposition !
- Peut-on connaître le coût de cette parution ? Réponse sera donnée.
- Florian JEAN : Où en est-on du dossier avec la SEM ? Le dossier progresse lentement... Les conseillers municipaux seront informés lors d'une prochaine réunion de travail.
- Monsieur Florian JEAN se propose de réaliser les transports lors des mises en réparation de notre matériel technique sur la zone artisanale d'Oraison.
- Monsieur Florian JEAN se demande pourquoi il n'y a que M GORENFLOT, M INGLEBERT et lui-même qui posent des questions sur le budget. Monsieur le Maire rappelle qu'il existe des formations pour les élus faites par l'AMF.
- Monsieur Dominique GORENFLOT interpelle sur le fait que les documents et informations concernant les conseils ne sont pas diffusés suffisamment en avance.

- **Projet 2017 place de la fontaine :** Monsieur Christophe INGLEBERT rappelle qu'il avait fait une étude pour cette place et échange avec l'assemblée sur cette étude. Monsieur le Maire précise que depuis la place a subi différents travaux et aménagements ce qui rend l'étude partiellement caduque. La suppression des places de parking qui figure dans ce projet n'est pas d'actualité compte tenu des problèmes de places de stationnement dans le village (remarque évoquée par certains conseillers), et qui concerne directement les habitants de cette place. Monsieur le Maire se propose toutefois d'étudier l'éventualité de l'achat d'un terrain au Barineau pour y remédier et créer une plateforme de stationnement.
- **Concernant l'aire de stationnement des Nevières :** Monsieur Dominique GORENFLOT précise que ce n'est pas le montant de l'achat qui l'interpelle, mais le coût de cette opération par rapport à son aménagement.
- **Monsieur Florian JEAN s'enquiert du traitement de la fontaine au chlore.** Monsieur Kevin ROLANDO nous précise que le traitement au bicarbonate n'a eu aucun effet. En raison de la recrudescence de moustiques tigres (problème sanitaire) et en attendant que le débit soit plus important lors de la réfection de la canalisation, nous n'avons pas trouvé d'autres solutions... La dilution reste infime. In fine nous espérons supprimer définitivement ce léger traitement.

Il n'y a plus de question. Fin du conseil à 21h25.